

# Règlements

## Patinage libre - Patinoire André-Saint-Laurent

Afin d'assurer à la population la pratique d'une activité de qualité dans un encadrement sécuritaire, les règles suivantes seront appliquées lors du patinage libre.

Il est fortement suggéré de porter un casque de protection.

### **Il est interdit :**

1. De patiner à une vitesse jugée dangereuse;
2. De patiner à reculons;
3. De patiner à sens inverse;
4. De traverser la partie centrale de la glace, cette dernière étant réservée aux débutants;
5. De s'arrêter sur la glace;
6. De former une chaîne ou un train de plus de deux personnes;
7. De porter des écouteurs;
8. D'utiliser votre téléphone cellulaire sur la glace;
9. D'apporter sur la glace tout objet pouvant nuire à la sécurité de chacun (chaise, bâton de hockey, poussette, etc.);
10. D'être chaussé de bottes, souliers, etc.;
11. De jouer au hockey ou de pratiquer le patinage artistique;
12. De manger ou boire sur la glace;
13. De porter un enfant dans vos bras;
14. Lorsqu'indiqué par le surveillant et-ou préposé en poste, il est obligatoire de changer de côté.

**Toute personne adoptant un comportement inacceptable ou dangereux risque de se voir expulser de la glace.**

Merci pour votre collaboration.